



L'esclavage est un crime contre l'humanité

La loi dite Taubira de 2001 a reconnu, tardivement, 150 ans après l'abolition de l'esclavage par la France, la traite négrière et l'esclavage comme des crimes contre l'humanité. Le 10 mai, jour de son adoption, est devenu en 2006 la « Journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions ».

Cette commémoration est l'occasion de rappeler que, pendant près de quatre siècles, notre pays fut une grande puissance esclavagiste. Des vaisseaux battant pavillon français participèrent à la déportation de millions d'Africains. Le Code Noir, création du droit français en 1685, définissait l'être humain asservi comme un simple « meuble ». Aboli en 1794 par la première république, l'esclavage fut rétabli par Bonaparte en 1802 et ne fut aboli définitivement qu'en 1848.

Notre nation compte parmi ses citoyens des descendants d'esclaves. Le racisme a tenu une place essentielle dans la construction des justifications de cette mise au ban de l'humanité d'une partie des membres de la société. Les différences d'ordre social, physique, religieux ou culturel sont présentées comme signes d'infériorité et servent à justifier la domination, l'exclusion, l'exploitation, la ségrégation.

Cette construction raciste, née lors de la mise en place de l'esclavage n'est pas seulement derrière nous. Elle continue à alimenter les préjugés et les manifestations racistes d'aujourd'hui ; les cris de singe dans les stades et les insultes contre l'initiatrice même de la loi le prouvent.

Le MRAP appelle à inscrire la commémoration de l'abolition de l'esclavage, ainsi que la reconnaissance des crimes coloniaux, dans la dynamique de la lutte contre le racisme. Le MRAP milite pour que le devoir de mémoire aboutisse à une mémoire partagée par des hommes enfin égaux.

Paris, le 9 mai 2019